

27 mars 2012

Présidence : Monsieur Olivier DELAPORTE, Maire

Etaient présents :

Mme DUCHESNE, M. SOUDRY, Mme d'ESTEVE, M. BARATON, Mme MAIGNE, M. BISSORFF, M. TURCK, Mme AUGERE, M. TEYSSIER (*Adjoints au Maire*), Mme ROGER, Mme BARBARO, M. GIBLAIN, M. FRANQUET, M. SCHNELL, Mme GRELU, M. BRILLANT, Mme LABORDE, M. FORGET, Mme MARADEIX, Mme BOULANGEAT, M. LEFEBURE, Mme TRINIAC, Mme OJEDA-COLLET, M. DUFOUR, M. DELCOURT, Mme DELAIGUE, Mme RAUNET (à partir du point 17), M. BLANCHARD, M. CHAUMONT (*Conseillers Municipaux*).

Absents et excusés : Mme NAPOLY (Maire-Adjoint), M. GUILLAUME, M, Mme DARRAS, M. FERRET, Mme DECKERT, Mme DELAIGUE, Mme RAUNET (jusqu'au point 16) (conseillers municipaux).

Procurations :

Mme NAPOLY	à	Mme DUCHESNE
M. GUILLAUME	à	M. SOUDRY
Mme DARRAS	à	Mme d'ESTEVE
M. FERRET	à	Mme AUGERE
Mme DECKERT	à	M. TEYSSIER
Mme DELAIGUE	à	M. BLANCHARD
Mme RAUNET	à	M. DELCOURT

Secrétaire de séance : Mme Sylvie d'ESTEVE (*Maire-adjoint*)

*

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

1. Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 13 décembre 2011.

A l'UNANIMITE de membres présents et représentés: 35 voix

AFFAIRES VIE SOCIALE ET FAMILLE

2. Décide de créer un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et autorise Monsieur le Maire à fixer par arrêté la liste des membres, à signer tous documents et à accomplir toutes démarches administratives et comptables nécessaires au bon fonctionnement de cette instance.

A l'UNANIMITE des membres présents et représentés : 35 voix

3. Décide de fixer les tarifs 2012/2013 de la restauration scolaire applicable à compter du 4 septembre 2012.

A la MAJORITE des membres présents et représentés

Pour : 30

Contre : 5 – M. DELCOURT, Mme DELAIGUE, Mme RAUNET, M. BLANCHARD, M. CHAUMONT

4. Décide de fixer les tarifs 2012/2013 de la restauration municipale applicable à compter du 3 septembre 2012.

A la MAJORITE des membres présents et représentés

Pour : 30

Contre 5 – M. DELCOURT, Mme DELAIGUE, Mme RAUNET, M. BLANCHARD, M. CHAUMONT

5. Décide de fixer le tarif du circuit de ramassage du domaine du Petit Beauregard à 2,30 € par jour et par enfant à compter du 4 septembre 2012

A la MAJORITE des membres présents et représentés

Pour : 30

Contre : 5 – M. DELCOURT, Mme DELAIGUE, Mme RAUNET, M. BLANCHARD, M. CHAUMONT

6. Décide l'augmentation des tarifs pleins des activités périscolaires pour l'année scolaire 2012/2013 applicables à compter du 4 septembre 2012 et l'application du tarif journalier selon le quotient familial pour les régularisations lors d'absences justifiées.

A la MAJORITE des membres présents et représentés

Pour : 30

Contre : 5 – M. DELCOURT, Mme DELAIGUE, Mme RAUNET, M. BLANCHARD, M. CHAUMONT

7. Arrête les tarifs de la participation des familles pour les séjours de l'été de l'année 2012, l'abattement de 10 % à partir de deux enfants inscrits aux séjours et les modalités d'inscription aux séjours.

A l'UNANMITE des membres présents et représentés : 35 voix

8. Décide d'attribuer à l'école privée Sainte-Marie une avance sur subvention représentant environ 50% de la subvention de l'année 2011, soit 55 480 €.

A la MAJORITE des membres présents et représentés :
Pour 31
Contre : 1 – M. CHAUMONT
Abstentions : 3 – M. DELCOURT, Mme DELAIGUE, M. BLANCHARD

9. Décide d'approuver le principe de reconduction de la participation de la ville à l'organisation d'une classe de découverte pour les enfants Cellois fréquentant l'école privée sous contrat Sainte-Marie pour un montant de 105,71 € par enfant soit un cout total prévisionnel de 2.325,62 €.

A la MAJORITE des membres présents et représentés :
Pour : 31
Contre : 1 – M. CHAUMONT
Abstentions : 3 – M. DELCOURT, Mme DELAIGUE, M. BLANCHARD

AFFAIRES FINANCIERES

10. Décide pour l'année 2012 de reconduire les taux d'impositions directes locales suivants :

- taxe d'habitation : 19,23 %
- taxe foncière (bâti) : 12,15 %
- taxe foncière (non bâti) : 67,74 %
- CFE : 21,02 %

A la MAJORITE des membres présents et représentés
Pour : 30
Contre : 5 – M. DELCOURT, Mme DELAIGUE, Mme RAUNET, M. BLANCHARD, M. CHAUMONT

11. a) Attribue les subventions de fonctionnement aux associations pour l'année 2012 :

A l'UNANIMITE des membres présents et représentés : 35 voix

b) Attribue les subventions aux associations des Guides et Scouts d'Europe (Garçons 1^{er} Marine de Bougival) et Guide et Scouts d'Europe Filles pour l'année 2012

A la MAJORITE des membres présents et représentés :
Pour : 30
Contre : 5 – M. DECOURT, Mme DELAIGUE, Mme RAUNET, M. BLANCHARD, M. CHAUMONT

12. Accorde sa garantie pour le remboursement de quatre emprunts avec préfinancement d'un montant total de 546.555 euros que l'OPIEVOY se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour financer l'opération de construction de 6 logements locatifs sociaux 13 avenue Edmond Blanc, selon les conditions énoncées dans la convention de garantie d'emprunt et autorise M. le Maire à signer la convention de réservation de logements. La délibération n° 2008.03.06 du 7 avril 2008 est annulée.

A l'UNANIMITE des membres présents et représentés : 35 voix

13. Décide de modifier le tableau des effectifs au 1^{er} avril 2012 pour faire suite aux différents recrutements intervenus ainsi qu'aux avancements de grade 2012.

A l'UNANIMITE des membres présents et représentés : 35 voix

14. Décide d'appliquer l'indemnisation des travaux supplémentaires pour élections en laissant le choix aux agents entre récupération et rémunération, et d'appliquer l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections pour les agents exclus du régime des IHTS.

A l'UNANIMITE des membres présents et représentés : 35 voix

15. Désigne Monsieur Jacques FRANQUET pour représenter la ville au Syndicat Mixte Ouvert d'Etude – Paris Métropole.

A l'UNANIMITE des membres présents et représentés : 35 voix

ANIMATION DE LA VILLE

16. Autorise M. le Maire à présenter une demande de subvention pour l'année 2012 auprès du Conseil général des Yvelines au titre de la promotion de la lecture publique hors bibliothèque.

A l'UNANIMITE des membres présents et représentés : 35 voix

17. Autorise M. le Maire à présenter une demande de subvention pour l'année 2012 auprès du Conseil général des Yvelines pour le théâtre de La Celle Saint-Cloud au titre de l'aide au spectacle vivant et à signer toute convention se rapportant à cette subvention.

A l'UNANIMITE des membres présents et représentés : 35 voix

18. Approuve la globalité du projet et le coût prévisionnel pour le renouvellement du matériel de projection du Cinéma du Théâtre de La Celle Saint-Cloud et autorise M. le Maire à présenter une demande de subvention pour l'année 2012 auprès du Conseil général des Yvelines et à signer toute convention se rapportant à cette subvention.

A l'UNANIMITE des membres présents et représentés : 35 voix

AFFAIRES TECHNIQUES

19. Approuve le programme 2012 portant sur la création d'une liaison douce, reliant la cité administrative au quartier du Bourg et d'une piste cyclable reliant le quartier de Beaugard, et autorise Monsieur le Maire à solliciter du Conseil régional d'Ile de

France et du Conseil général des Yvelines, les subventions au taux maximum et toute autre subvention, à trouver les financements complémentaires et à acquitter la TVA.

A l'UNANIMITE des membres présents et représentés : 35 voix

20. Approuve le programme 2012 de mise aux normes PMR « personnes à mobilité réduite » des quais bus des lignes 26 et 28 ; autorise Monsieur le Maire à solliciter du Syndicat des Transports d'Ile de France les subventions au taux maximum, et toute autre subvention, à trouver les financements complémentaires et à acquitter la TVA.

A l'UNANIMITE des membres présents et représentés : 35 voix

21. Autorise Monsieur le Maire à solliciter du Conseil général des Yvelines une subvention au titre du programme d'aide permanente du Conseil général pour l'exploitation de la ligne de bus régulière 27 au titre de l'année 2011.

A l'UNANIMITE des membres présents et représentés : 35 voix

22. Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°14 du marché de propreté de la ville conclu avec la société COVED, prolongeant le contrat.

A l'UNANIMITE des membres présents et représentés : 35 voix

23. Approuve le projet de convention particulière de maîtrise d'ouvrage temporaire avec le SIGEIF pour l'enfouissement des réseaux du programme 2012 ;

Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que la convention financière administrative et technique à venir, sous réserve que les montant précisés dans cette dernière soient inférieurs ou égaux à l'enveloppe prévisionnelle ;

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention à venir avec France Telecom relative à l'enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques de France Telecom, sous réserve que les montant précisés dans cette dernière soient inclus dans l'enveloppe prévisionnelle..

A l'UNANIMITE des membres présents et représentés : 35 voix

24. Décide qu'à compter du 1^{er} mars 2012, le montant de la taxe de raccordement à l'égout s'élève à 673,34 € pour les 80 premiers m² de surface de plancher, 673,34 € supplémentaires pour toute surface comprise entre 81 et 170 m² de surface de plancher et 673,34 € supplémentaires par nouvelle tranche de 100m² de surface de plancher au-delà de 170 m².

A la MAJORITE des membres présents et représentés :

Pour : 30

Abstentions : 5 – M. DELCOURT, Mme DELAIGUE, Mme RAUNET, M. BLANCHARD, M. CHAUMONT

25. Prend acte du rapport annuel de contrôle des concessions de distribution publique d'électricité (2010) et de gaz (2009) du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile de France

26. Autorise M. le Maire à solliciter du Conseil général des Yvelines une subvention à hauteur de 92 225,10 € HT, soit 15 % des travaux subventionnable au titre du programme de subvention spécifique dans le cadre de construction ou de travaux de grosses réparations dans les écoles élémentaires et maternelles pour l'année 2012 ;

Demande à Monsieur le maire de s'engager à utiliser cette subvention pour réaliser les travaux conforme à l'objet du programme.

A l'UNANIMITE des membres présents et représentés : 35 voix

27. Autorise Monsieur le Maire à solliciter du Conseil général des Yvelines une subvention à hauteur de 127 623,80 € HT soit 60 % des travaux subventionnables au titre du programme de subvention accordée dans le cadre de la rénovation de gymnases ;

Demande à Monsieur le Maire de s'engager à utiliser cette subvention pour réaliser les travaux conforme à l'objet du programme et à signer la convention à intervenir.

A l'UNANIMITE des membres présents et représentés : 35 voix

28. Autorise Monsieur le Maire à solliciter du Ministère de l'Intérieur et des Collectivités territoriales, une aide exceptionnelle dans le cadre de l'action « aides exceptionnelles aux collectivités territoriales », partie de la mission relative aux « relations avec les collectivités territoriales » pour cofinancer le marché de travaux de réhabilitation extérieur de l'ancienne mairie

Et demande à Monsieur le Maire de s'engager à utiliser cette aide pour réaliser les travaux.

A l'UNANIMITE des membres présents et représentés : 35 voix

29. DECISIONS MUNICIPALES

30. PREND ACTE des décisions municipales prises par le Maire en vertu de la délégation qu'il a reçue par le Conseil Municipal, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales : n° 2011.38 du 26.12.2011, n° 2011.39 du 26.12.2011, n° 2011.40 du 26.12.2011, n° 2011.41 du 27.12.2011, n° 2012.01 du 03.01.2012, n° 2012.02 du 09.02.2012, n° 2012.03 du 17.02.2012, n° 2012.04 du 20.02.2012, n° 2012.05 du 06.03.1012.

31. INFORMATIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe
 - de la tenue du prochain conseil municipal le mardi 19 juin,
 - de la tenue du conseil communautaire le 28 mars à Louveciennes,
 - du concert de l'ensemble Clodoald à l'église Notre Dame de Beauregard, le 30 mars.

- Monsieur LEFEBURE informe de la 4^{ème} édition de l'opération balcons et jardins fleuris et propose une implication des élus dans cette opération par leur présence pour assurer la promotion de distribution du compost et le repérage dans les quartiers, de balcons et jardins pouvant faire l'objet d'une participation à cette opération.

- Monsieur TURCK informe
 - de la manifestation Courses en fête les 12 et 13 mai prochain,
 - des résultats en progression de l'équipe de handball sénior, de l'équipe féminine de volleyball, ainsi que de la promotion d'honneur pour l'équipe de rugby.

- Madame MARADEIX informe
 - que 7 Beckumois participeront à Courses en fête,
 - que les membres du Conseil de Jeunes ont choisi cette année le thème de la Prévention Routière avec des actions dans les deux collèges de la ville (stands de sensibilisation à la conduite et aux risques en deux roues, à l'alcoolisme...)

- Madame RAUNET
 - souhaite connaître la position de la ville sur la loi du 20 mars 2012 relative à la majoration des droits à construire,
 - confirme la présence de fils aériens et de branchements plomb dans sa rue

Réponse M. Baraton : Le réseau d'éclairage public sur La Celle Saint-Cloud a été enfoui. Le Maire de Bougival a été saisi au sujet du retrait des poteaux en béton côté Bougival.

Réponse M. le Maire : La SEVESC sera saisie officiellement au sujet du remplacement des canalisations d'eau en plomb.

- Monsieur BLANCHARD demande des précisions sur la participation de la Mairie au déploiement de la fibre optique.

Réponse : M. SCHNELL fait un point sur le plan général du déploiement de la fibre optique qui doit démarrer fin 2013 avec l'opérateur ORANGE.

- Monsieur DELCOURT demande un point sur l'opération Victor Hugo

Réponse de M. TEYSSIER : l'appel d'offres organisé par la SIEMP s'est révélé infructueux. La rénovation du collège devrait débuter en 2013, la construction des logements suivra en fonction des résultats de l'appel d'offre qui doit être relancé.

Olivier DELAPORTE
Conseiller général